

deuxième partie Laurent dénonce les initiatives de l'administration provisoire qui a réintroduit la pratique anticanonique dans la conclusion des mariages mixtes, exerce la censure dans le sens hermésien et s'applique à combattre les pèlerinages et autres manifestations populaires. En conclusion il propose les décisions suivantes : destitution de Hüsgen et nomination de trois administrateurs : Kerp, curé de St-Alban à Cologne, Nellessen, curé de St-Nicolas à Aix-la-Chapelle et Binterim, curé de Bilk.

Le Mémoire comprend un chapitre spécial consacré à la situation dans le diocèse de Trèves où, depuis la mort de l'évêque v. Hommer, « la minorité seulement des prêtres a conservé la foi romaine avec des moeurs cléricales. L'hermésianisme y règne en maître, et il y a un parti nombreux de ministres des autels qui ne rougit pas de son nom anticélibatiste. » L'administrateur provisoire, le vicaire capitulaire Günther, « vaut à peu près M. Hüsgen... Lui donc aussi est un mercenaire qu'il faudrait remplacer par un bon Pasteur. » Or un prêtre savant et vertueux a été élu évêque grâce à la fermeté de plusieurs chanoines, Mgr Arnoldi. « Mais le gouvernement qui reconnaît en cet homme un adversaire redoutable à ses desseins, un auxiliaire des Archevêques captifs, forme opposition à son élection, et elle reste sans effet. » Cette opposition a pris une forme blessante du fait que le gouvernement a intercepté les actes de l'élection pour mettre le Saint-Siège dans l'impossibilité de l'approuver. Laurent voudrait que le pape profitât de la déloyauté du cabinet prussien pour se libérer d'un joug intolérable en confirmant l'élu. Cette attitude de fermeté s'impose, même au prix de risques graves. La privation du traitement, la non-reconnaissance « serait une gloire, un avantage de plus pour l'Eglise, un crime, un malheur de plus pour l'Etat. »

L'entier attachement de Laurent à l'Eglise s'épanche dans ce document. Mais si ses affirmations sont fondées en droit elles sont en fait bien inopportunes. Les conclusions proposées par Laurent ne seront pas retenues. Le commencement d'un nouveau règne en Prusse, les concessions faites aux catholiques par Frédéric-Guillaume IV en appellent d'autres. En s'effaçant devant un coadjuteur agréé par le Saint-Siège Clément-Auguste contribue au rétablissement de la paix. Laurent se soumet immédiatement à la décision du Saint-Père. Dans le journal de Veuillot, *l'Univers*, il publie à ce sujet une série d'articles : *Sur quelques actes du Saint-Siège en 1841*,¹⁾ fortement appréciés par Grégoire XVI et reproduits dans les journaux romains.

Le dénouement de la question allemande enlève à Laurent toute raison de prolonger un séjour qui lui pèse de plus en plus. Se cantonner dans l'inaction, en rongéant son frein, voilà l'existence qu'il mène pendant de trop longs mois. Différents projets le proposant tantôt pour le vicariat apostolique des Indes néerlandaises, tantôt pour les

¹⁾ Nos des 26, 27, 28, 30 novembre et du 1^{er} décembre 1841.